



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION SUR LA JUSTICE PENALE DES MINEURS

La FNUJA réunie en Congrès à Bordeaux, du 13 au 15 Mai 2010,

Dénonce l'alignement progressif du droit pénal des mineurs sur celui des majeurs ;

Rappelle les textes internationaux et européens ratifiés par la France concernant l'enfant ;

Réaffirme son attachement à l'ordonnance de 1945 qui concilie à la fois la sanction nécessaire de l'acte délinquant, la prise en compte des droits des victimes, la préparation de l'avenir de l'enfant et son bon développement sans stigmatisation ;

S'alarme du durcissement de la réponse pénale à l'égard de l'enfant ;

Déplore la diminution parallèle des moyens mis en œuvre pour le protéger ;

Condamne fermement la substitution systématique de la sanction à la prévention ;

En conséquence,

Exige, en concertation avec l'ensemble des intervenants et acteurs sociaux auprès de la jeunesse, un débat public pour redéfinir la place de l'enfant dans la société actuelle.